



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 29 juin 2022, s'est réuni le 5 juillet 2022 à 18h15 à l'EHPAD Ster Glas sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 11

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS,
- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale,
- Madame Sylvie SCOTE-LE CALVE, Conseillère municipale,
- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal,
- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH,
- Madame Elise ROBIC, Membre de la CFDT Retraités,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée,
- Monsieur Jean-Louis TORRES, Personne qualifiée.

ABSENTS EXCUSÉS : 5

- Monsieur Joël TRECANT, Conseiller Municipal (pouvoir donné à M. KERZERHO),
- Madame Marie-Françoise CERESZ, Conseillère municipale (pouvoir donné à Mme LE DOUSSAL),
- Madame Martine JOURDAIN, Conseillère municipale,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée.

ABSENTE : 1

- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère municipale.

AUTRES PERSONNES PRESENTES :

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarité,
- Madame Anne SALAUN, Directrice de l'EHPAD Ster Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du service d'aide à domicile.

N°DS20220715

SAAD : CONVENTION SAAD – EHPAD STÊR GLAS RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D’UN TEMPS PSYCHOLOGUE POUR DE L’ANALYSE DE PRATIQUE

Le Service d’Aide à Domicile du CCAS proposait jusqu’en 2020 des temps d’analyse de pratique professionnelle animés par une psychologue libérale.

Cet espace d’échange et de réflexion permet aux professionnels de travailler sur leur posture et leur pratique. Il permet d’analyser les situations qui posent des difficultés, de prendre de la distance grâce à un travail d’analyse collective des situations.

Suite à l’indisponibilité de la psychologue libérale, il n’a pas été possible de trouver un nouveau professionnel en capacité de reprendre cette prestation malgré de nombreuses recherches et démarches de la part du service.

L’EHPAD Stêr Glas dispose d’un poste de psychologue. Il est proposé que le Service d’Aide à Domicile puisse solliciter le professionnel qui occupe ce poste pour assurer des séances d’analyse de pratique professionnelle auprès des aides à domicile.

Pour cela, un projet de convention est établi entre les deux structures encadrant notamment les modalités d’organisation et de facturation de la prestation.

Cette proposition entre dans un cadre plus global de mutualisation des moyens entre services au sein du CCAS. Cette convention permet d’assurer la continuité pour l’accompagnement des équipes.

Considérant la nécessité de proposer aux aides à domicile des temps d’échange et de soutien sur leurs pratiques professionnelles,

Considérant le poste de psychologue existant au sein des effectifs de l’EHPAD Stêr Glas,

Vu le projet de convention de partenariat entre l’EHPAD Stêr Glas et le Service d’Aide à Domicile du CCAS visant à pouvoir solliciter le poste de psychologue de l’établissement pour proposer des temps d’analyse de pratique aux aides à domicile,

Vu le rapport présenté,

Le Conseil d’administration, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité des membres présents :

▮ **D’APPROUVER** les termes du projet de convention présenté ;

▮ **D’AUTORISER** la signature de la convention par les deux parties par délégation de la Présidente du CCAS ;

▮ **DE DIRE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe du Service d’Aide à Domicile du CCAS.

Pièce jointe :

Annexe 6 : Projet de convention SAAD – EHPAD pour la mise à disposition temps psychologue

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente du C. C. A. S.,

Michèle DOLLÉ